



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 12  
SEPTEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Henri Wapistan	Maire
Madame Renée Lapierre	Conseillère
Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Monsieur Mathieu Vigneault	Conseiller

**ÉTAIENT ABSENTS:**

Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Monsieur François McKinnon	Conseiller
Madame Lyne Hounsell	Conseillère

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur Denis Landry	Directeur général
Madame Andréanne Rochette-Hounsell	Adj.-administrative

---

**1. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h00.

---

**2. MOMENT DE RÉFLEXION**

Le moment de réflexion est fait par le maire, monsieur Henri Wapistan. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

---

**3. RÉOLUTION N<sup>o</sup> 2023-125  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;

**D'**

---

**4. RÉOLUTION N<sup>o</sup> 2023-126  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 AOÛT  
2023 : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**D'**

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 12  
SEPTEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**5. RÉSOLUTION N° 2023-127  
MISE À JOUR DES FORMULAIRES DES DEMANDES DE  
PERMIS D'URBANISME ET DE VENDEUR ITINÉRANT:  
ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;

D'adopter les nouveaux formulaires municipaux relatifs aux demandes de permis en urbanisme et aux demandes de permis pour la vente itinérante tels que présentés par le directeur général.

---

**6. RÉSOLUTION N° 2023-128  
CAMPING QUÉBEC / ADHÉSION 2024: AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à procéder au renouvellement de l'adhésion du camping municipal « Chemin Faisant » au titre d'exploitant auprès de Camping Québec pour l'année 2024.

---

**7. RÉSOLUTION N° 2023-129  
AÉROPORT DE NATASHQUAN / NOMINATION DU  
GESTIONNAIRE DU SYSTÈME DE GESTION DE LA  
SÉCURITÉ (GSGS): ADOPTION**

**ATTENDU** une demande de clarification de la part de Transports Canada – Aviation civile (TCAC) à la suite d'une inspection de processus en regard de la personne nommée au poste de gestionnaire du système de gestion de la sécurité (GSGS);

**ATTENDU** que le GSGS doit exercer les fonctions telles qu'exigées par l'article 302.505 du Règlement de l'aviation canadien (RAC);

**ATTENDU** que l'actuel GSGS nommé est monsieur Gaétan Landry;

**ATTENDU** que, dans les faits, le gestionnaire supérieur responsable (GSR) de l'aéroport de Natashquan, monsieur Denis Landry, endosse la responsabilité des fonctions de GSGS depuis sa nomination à titre de GSR;

**ATTENDU** que l'aéroport de Natashquan s'est adjoint, d'autre part, les services d'un consultant en la personne de monsieur François Martel de l'entreprise Abscisse Recherche pour appuyer le GSGS dans la gestion du SGS;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un GSGS qui reflète la situation qui prévaut actuellement;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 12  
SEPTEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay et résolu à l'unanimité;

**DE** nommer monsieur Denis Landry au titre de Gestionnaire du système de gestion de la sécurité (GSGS), fonction occupée simultanément avec celle de Gestionnaire supérieur responsable (GSR).

---

**8. RÉSOLUTION N° 2023-130  
ASSURANCES COLLECTIVES / PROPOSITION DE LA FQM:  
AUTORISATION ET MANDATAIRE**

**ATTENDU** la proposition reçue en juillet 2023 de la compagnie BENEVA relativement au renouvellement annuel des assurances collectives souscrites au bénéfice des employés municipaux;

**ATTENDU** que le renouvellement est effectif depuis le 1<sup>er</sup> août 2023;

**ATTENDU** que la proposition de renouvellement est assortie d'une augmentation significative des coûts d'adhésion;

**ATTENDU** que des démarches préliminaires ont été faites auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour obtenir une tarification qui correspond davantage à la capacité financière de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**DE** mandater le directeur général à poursuivre les démarches entamées auprès de la FQM et de signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents jugés pertinents à une entente d'adhésion à un coût moindre.

---

**9. RÉSOLUTION N° 2023-131  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE / ACQUISITION D'UN LECTEUR  
CODE-BARRES: AUTORISATION**

**ATTENDU** que l'actuel lecteur code-barres de la bibliothèque municipale est périmé et qu'il est nécessaire de le remplacer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**QUE** l'administration municipale procède à l'acquisition d'un nouveau lecteur code-barres pour la bibliothèque municipale.

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 12  
SEPTEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**10. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2023-132  
CNESST / POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ :  
ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**D'adopter** la Politique de Santé et de Sécurité telle que présentée par le directeur général de la municipalité.

---

**11. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2023-133  
PROGRAMME MUNICIPALITÉS AMIES DES AINÉES (MADA)  
/ NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL ET D'UN  
MANDATAIRE : ADOPTION**

**ATTENDU** que le Secrétariat aux aînés (SA) du ministère de la Santé et des Services sociaux a créé le programme de soutien à la démarche Municipalités amies des aînés (MADA) qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique municipale et d'un plan d'action en faveur des aînés;
- soutenir les municipalités et les MRC qui entreprennent une telle démarche en vue de réaliser une politique et un plan d'action en faveur des aînés;

**ATTENDU** que la municipalité de Natashquan présentera en 2023-2024 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale et aînée ainsi qu'un plan d'action;

**ATTENDU** que la municipalité de Natashquan désire entamer la démarche du programme Municipalités amies des aînés du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux, programme déployé depuis 2009;

**ATTENDU** que la municipalité de Natashquan désire également actualiser sa politique familiale, la dernière ayant été déposée en 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;

**D'autoriser** le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du « Programme de soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés ».

**DE confirmer** la conseillère Renée Lapierre responsable à titre d'élue des questions familiales et aînées.

**DE procéder** à l'embauche d'un.e chargé.e de projet lors de l'acceptation confirmée de l'aide financière demandée.

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 12  
SEPTEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**12. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2023-134**

**AÉROPORT CYNA / INTERDICTION D'UTILISATION DES  
LIQUIDES DE DÉGIVRAGE ET D'ANTIGIVRAGE POUR LES  
AÉRONEFS SUR LE TERRAIN DE L'AÉROPORT, APPELÉ  
COURAMMENT GLYCOL DE TYPES I, II, III ET IV: ADOPTION**

**ATTENDU** les ententes no NH-297 (Immeuble) et NK-823 (Équipement) qui lient la municipalité de Natashquan à Transports Canada;

**ATTENDU** que ces ententes stipulent que la municipalité de Natashquan est mandatée comme unique gestionnaire des installations aéroportuaires de l'aéroport de Natashquan et qu'elle est détentrice du certificat d'exploitation;

**ATTENDU** qu'une portion importante des activités et des infrastructures présente sur le site de l'aéroport est incluse à l'intérieur des aires d'alimentation des puits de production d'eau potable de la municipalité de Natashquan, laquelle a aussi l'obligation de fournir aux résidents une eau qualifiée de « potable » au sens réglementaire;

**ATTENDU** que l'indice DRASTIK en fonction du niveau de vulnérabilité de la nappe d'eau souterraine dans le secteur, comme décrit à l'annexe 9 du rapport d'hydrogéologie produit par la firme d'experts-conseils Aqua Ter-Eau Inc., indique un niveau de vulnérabilité à la contamination élevé;

**ATTENDU** qu'il n'existe pas d'installation de récupération ou de zone dédiée à la rétention du glycol de types I, II, III et IV lors de son utilisation sur les terrains de l'aéroport de Natashquan;

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal déterminent qu'un principe de précaution doit prévaloir pour toute utilisation de liquides de dégivrage et d'antigivrage pour les aéronefs sur les terrains de l'aéroport;

**ATTENDU** que, dans l'éventualité où Transports Canada juge nécessaire de procéder à des modifications à ses installations pour permettre une utilisation sécuritaire des liquides de dégivrage et d'antigivrage, auquel cas, la municipalité de Natashquan ne s'opposera pas à l'utilisation normée desdits liquides;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**QUE**, en l'absence actuelle d'une zone d'utilisation sécurisée, le conseil municipal décrète l'interdiction, afin d'assurer la sécurité de l'alimentation en eau potable du village de Natashquan, de l'utilisation et de l'entreposage de glycol de types I, II, III et IV sur tous terrains, toutes installations ou tous bâtiments situés sur et au pourtour du site de l'aéroport de Natashquan.

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 12  
SEPTEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**13. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2023-135  
AÉROPORT CYNA / MORATOIRE SUR L'UTILISATION  
D'HYDROCARBURES: ADOPTION**

**ATTENDU** les ententes no NH-297 (Immeuble) et NK-823 (Équipement) qui lient la municipalité de Natashquan à Transports Canada;

**ATTENDU** que ces ententes stipulent que la municipalité de Natashquan est mandatée comme unique gestionnaire des installations aéroportuaires de l'aéroport de Natashquan et qu'elle est détentrice du certificat d'exploitation;

**ATTENDU** qu'une portion importante des activités et des infrastructures présentes sur le site de l'aéroport est incluse à l'intérieur des aires d'alimentation des puits de production d'eau potable de la municipalité de Natashquan, laquelle a aussi l'obligation de fournir aux résidents une eau qualifiée de « potable » au sens réglementaire;

**ATTENDU** que l'indice DRASTIK en fonction du niveau de vulnérabilité de la nappe d'eau souterraine dans le secteur, comme décrit à l'annexe 9 du rapport d'hydrogéologie produit par la firme d'experts-conseils Aqua Ter-Eau Inc., indique un niveau de vulnérabilité à la contamination élevé;

**ATTENDU** le déversement d'hydrocarbures qui s'est produit en janvier 2023 aux installations aéroportuaires qui a révélé des failles importantes relatives à la vulnérabilité des nappes d'eau souterraines;

**ATTENDU** que la municipalité reconnaît l'importance de la reprise de l'avitaillement en hydrocarbures pour la vitalité de l'aéroport de Natashquan et pour les besoins de l'ensemble de ses partenaires;

**ATTENDU** que la municipalité est toujours à la recherche active d'options sécuritaires et acceptables pour permettre une reprise rapide de l'avitaillement en hydrocarbures sur le site de l'aéroport de Natashquan;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**QUE** les membres du conseil réitèrent l'interdiction, jusqu'à ce qu'une solution jugée valable soit approuvée, de l'utilisation et de l'entreposage de tous produits contenant des hydrocarbures sur tous terrains, toutes installations ou tous bâtiments situés sur et au pourtour du site de l'aéroport de Natashquan.

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 12  
SEPTEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**14. RÉSOLUTION N° 2023-136  
CAMION MUNICIPAL GMC SIERRA 2013 / ACHAT  
D'EXTENSION D'AILES : AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**D'autoriser** l'administration à procéder à l'achat d'extension d'ailes pour le camion municipal GMC Sierra 1500.

---

**15. RÉSOLUTION N° 2023-137  
AGENTE DE DÉVELOPPEMENT / RECONDUCTION DE  
MANDAT : AUTORISATION**

**ATTENDU** le travail entamé au printemps 2023 par madame Annick Latreille, agente de développement, en lien avec la planification des projets municipaux et la recherche de financement de ces derniers;

**ATTENDU** le souhait exprimé par les membres du conseil que le poste d'agente de développement soit reconduit pour une période de 8 semaines afin, notamment, de finaliser les demandes de financement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;

**D'autoriser** l'administration municipale à embaucher madame Annick Latreille, au titre d'agente de développement, à raison de 15 heures par semaine pour une durée de 8 semaines selon les conditions et modalités déterminées à l'embauche.

---

**16. RÉSOLUTION N° 2023-138  
COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ: AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 août 2023 et en autorise le paiement.

---

**17. RÉSOLUTION N° 2023-139  
COMPTES À PAYER – AÉROPORT: AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 août 2023 et en autorise le paiement.

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 12  
SEPTEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**18. COMPTES PAYÉS ET CHÈQUES CONCILIÉS**

Les membres du conseil ont reçu la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payés du mois de 31 août, avec un récapitulatif des opérations monétaires par Accès D.

---

**19. BALANCE DE VÉRIFICATION**

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information, et de suivi.

---

**20. CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif.

---

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les élus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

---

**22. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2023-140  
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;

**QUE** la séance soit levée à 19h51.

---

Henri Wapistan  
Maire

---

Denis Landry  
Directeur général